

111

L'an mil neuf cent trois le vingt cinquieme jour
du mois de Août à onze heures du matin — par devant nous
François Hougardy, Bourgmestre

MARIAGE
de
Octave Arnold
François Emile
Traispont
et
Marthe Marie

Officier de l'Etat Civil de la commune de Burdime arrondissement
judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en
notre maison Commune Octave Arnold François Emile
Traispont, Avocat — agé de vingt cinq ans né à
Burdime le trois juillet mil huit cent septante huit.



comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domicilié à Burdime majeur

fils de Emile Hubert Augustin Traispont en son vivant notaire
et Conseiller communal domicilié à Burdime y décidé le trente
septembre mil neuf cent un comme il résulte de l'extrait de son
acte de décès ci annexé et de Marie Henriette Francotte son épouse
sans profession âgée de cinquante sept ans domiciliée à Burdime
ici présente et consentant; lequel a justifié d'avoir satisfait à ses
obligations sur la milice conformément au vœu de la loi du trois
juin mil huit cent septante modifiée par arrêté Royal du vingt
Octobre mil neuf cent deux.



Felicie Théodo-
rine Gislaine
de Pierpont

Et Marthe Marie Felicie Théodorine Gislaine de Pierpont sans profession
âgée de vingt six ans — née à Gillier le sept
juin mil huit cent septante sept

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domiciliée à Burdime fille majeure de Jules de Pierpont,
rentier âgé de septante un ans et de Céline Douchamps son épouse
rentière âgée de soixante sept ans tous les deux domiciliés à Burdime
ici présents et consentant.

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la
porte de notre maison Commune le Dimanche neuf Août
courant à dix heures du matin.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée
 faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes
 fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du
 Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour
 mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
 et affirmativement, déclarons au nom de la loi que *Cetace Arnold François*
Emile Fraipont & *Marthe Marie Thérèse Thérèse Gustave de Pierpont*
 sont unis par le mariage & aussitôt les dits époux ont déclaré avoir arrêté
 leurs conventions matrimoniales devant maître *Achille Genard*, notaire à
 Eghezé le dix sept Août courant de tout quoi nous avons dressé acte en
 présence de *Benjamin Fraipont* juge de paix âgé de cinquante sept ans
 oncle de l'épouse domicilié à Huy *Jules Ernest Henri Fraipont* agent
 du comptoir agricole commercial âgé de vingt deux ans frère de l'épouse
 domicilié à Burdinne *Thodore Charles Joseph Constant de Pierpont*
 propriétaire âgé de septante cinq ans domicilié à Namur oncle de
 l'épouse & *Alfred Pierre Marie Douachamps* propriétaire âgé de cinquante
 six ans domicilié à Namur oncle de l'épouse et après lecture du présent
 acte les parties comparantes et les témoins ont signé avec nous.

C. Fraipont *Marthe de Pierpont*
 Proc. et. *de Pierpont*

J. de Pierpont
Alfred Douachamps
Th. Fraipont
Colin de Pierpont
de Douachamps
Jules Fraipont
de Pierpont

Le présent enregistré conformément un acte a été clos et arrêté par nous
François Hougardy Bourgmestre Officier de l'Etat civil de la commune
 de Burdinne ce jour du dix huit Décembre mil neuf cent trois.

N°
 MARIAGE
 de

L'an mil neuf cent trois le
 du mois de à heures d par devant nous

Officier de l'Etat Civil de la commune de arrondissement
 judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en
 notre maison Commune.
 âgé de ans né à

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
 domicilié à
 fils



annulé

Et
 âgé de née à
 comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
 domiciliée à
 fille

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
 projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la
 porte de notre maison Commune le Dimanche